

Le Burundi à l'heure de la mondialisation et la question de l'identité linguistique

Clément BIGIRIMANA¹

Introduction

A une époque à laquelle plusieurs discours appellent au pluralisme et à la diversité linguistique pour répondre aux besoins de la mondialisation, le Burundi, tiraillé entre une Afrique centrale francophone et une Afrique orientale anglophone, essaie de s'y conformer en aménageant sa sphère sociolinguistique. Ainsi, il offre désormais les mêmes statuts aux trois langues, kirundi, français et anglais, les deux dernières étant de « portée internationale ». Lesdites langues sont, depuis 2014, les langues officielles au Burundi. Pourtant, le Burundi est traditionnellement kirundiphone. Mais son intégration à l'EAC (East African Community ou Communauté Est Africaine) anglophone le pousse à adopter l'anglais, de même que son positionnement géographique en Afrique centrale francophone l'oblige à garder le français. Cela étant, la question de l'identité linguistique est le fondement de toute intégration, qu'elle soit sous-régionale, régionale ou internationale. En effet, la langue est un fait social (Saussure, 1916), à la fois facteur d'identité et instrument de communication (Maalouf, 1998). Et cette communication (du verbe latin *communicare* = mettre en commun, partager, faire part), est le fondement même de la mondialisation qui vise l'unité dans la diversité. Être/faire Un tout en étant différent.

La question de l'identité linguistique au Burundi serait liée aux mouvements de ses peuples [aller-retour], des exilés de la crise qui est devenue « monnaie courante » dans la région des Grands Lacs en général et au Burundi en particulier. C'est alors dans le but d'intégrer tout son peuple mais aussi de s'ouvrir aux autres pays qu'on a officialisé les trois langues le kirundi, le français et l'anglais. En effet, au niveau sous-régional (EAC), seul le Burundi est francophone et au niveau régional (Afrique

¹ Université du Burundi, Bujumbura, Burundi.

Centrale), c'est le français qui règne. Ainsi, le Burundi cherche, à travers son aménagement sociolinguistique, d'outiller ses habitants en français et en anglais afin que ceux-ci puissent s'exprimer librement dans ces deux langues à caractère international et ainsi franchir les barrières linguistiques, souvent obstacles de l'accès à l'autre. Par conséquent, les pratiques langagières des locuteurs burundais oscilleront entre un Burundi « francophone » et/ou un Burundi « anglophone », voire « kirundiphone », selon les compétences linguistiques disposées.

Dans cet article, il sera question de présenter l'identité sociolinguistique du Burundi dans son positionnement géographique, l'apport de la mondialisation sur l'identité sociolinguistique, la problématique sociolinguistique du Burundi dans la sous-région, l'imaginaire linguistique des Burundais.

1. Le Burundi, la Francophonie et la langue française

Tout d'abord, il importe de souligner que le Burundi est membre « à part entière » de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie). Cette dernière est conçue comme l'ensemble des pays ayant en commun et en partage l'usage de la langue française. C'est une forme de la mondialisation, dans la mesure où elle regroupe plusieurs pays aux identités et langues voire cultures différentes. La langue française a été alors adoptée dans un grand nombre de pays comme langue d'enseignement et langue officielle pour promouvoir un bilinguisme fonctionnel. Chacun de ces pays membres et/ou observateurs de la Francophonie a au moins une langue locale (nationale). C'est dans cette catégorie que se retrouve le Burundi, comme pays membre, à part entière, de la Francophonie. L'espace francophone est alors, par excellence, un terrain de contact de langues et de cultures, voire une preuve de la mondialisation.

Il s'agit d'une rencontre exceptionnelle entre les langues. Selon Jean (2018),

« sur le plan linguistique, nous voyons la langue française s'épanouir sur les cinq continents, imbriquée dans une formidable mosaïque de cultures et dans un foisonnement d'autres langues – plus du quart des 6000 langues encore parlées sur la planète, le sont dans les pays de l'espace francophone ».

Cela fait que la langue française se retrouve enrichie dans cette zone avec des mots « étrangers ». C'est une variété de français dans une même communauté linguistique « francophonie » et les locuteurs respectifs de ces variétés acquièrent ainsi une autre identité que celle « francophone », par exemple « kiranglophone » [kirundi+anglais], kirufrancophone [kirundi+français], etc. Néanmoins, l'importance du français n'est plus à démontrer à travers le monde. En effet, selon encore Jean (2018),

« nous savons à quel point la langue française est résolument un puissant trait d'union pour agir solidairement, et sur tous les fronts. Qu'elle est bien cette grande langue de coopération, d'affirmation, de socialisation, de concertation stratégique, d'action politique et de communication internationale ».

Le français fait alors partie des premières langues les plus parlées au monde avec « les 300 millions de francophones, dont la très grande majorité dans nombre de pays a moins de 30 ans ». Ainsi, le français, parlé et partagé sur les cinq continents, se veut une langue mondiale. Ses locuteurs ne cessent de croître, comme le montre la synthèse du rapport sur la langue française dans le monde (2018) :

« avec 300 millions de locuteurs, en progression de près de 10 % depuis 2014, le français est la 5e langue la plus parlée au monde après le chinois, l'anglais, l'espagnol et l'arabe. Présente sur les 5 continents, la langue française a toutes les caractéristiques d'une langue mondiale ».

De ce qui précède, l'on comprend à quel point le français a transformé le paysage sociolinguistique et socioculturel de la plupart des pays africains francophones en général, et du Burundi en particulier, s'étant imposé ou plutôt ayant été adopté comme langue de scolarisation, d'administration, de formation et de communication sociale. Par conséquent, les locuteurs de la langue française, partout où ils se trouvent, quel que soit leur rythme d'utilisation de cette langue, concourent à la construction solidaire du monde francophone. Le français s'est imposé comme une langue d'expression privilégiée au sein de diverses communautés [socio]linguistiques favorisant ainsi l'intercompréhension entre les peuples. C'est une langue véhiculaire de beaucoup de locuteurs, ce qui rend compte de l'émergence de problèmes d'identité linguistique.

2. L'identité linguistique du Burundi

Initialement « kirundiphone », le Burundi a procédé récemment à la délimitation des langues en présence dans son paysage sociolinguistique. Il dispose actuellement de six langues reconnues : le kirundi, le français, l'anglais, le kiswahili, le chinois (mandarin) et l'allemand. Et avec l'usage du français et/ou de l'anglais, le Burundi est « francophone » et/ou « anglophone » (Bigirimana, 2018). Dans ce processus, l'on a commencé par créer l'Académie rundi (2014) en tant qu'institution nationale mandatée par l'État et chargée de la question de la politique linguistique nationale. Après cela, l'on a explicitement statué sur les langues présentes et en usage au Burundi. Ainsi, le kirundi est désigné comme langue nationale ; le kirundi, le français et l'anglais comme langues officielles ; le kiswahili comme langue de communication régionale (loi portant sur le statut des langues au Burundi, 2014). Par ailleurs, l'on a également défini les langues d'enseignement, à savoir le kirundi, le français et l'anglais (Art. 6) mais aussi les langues enseignées : le kirundi, le français, l'anglais, le kiswahili et toute autre langue déterminée par la loi (Art.7) au Burundi.

Ainsi y a-t-il moyen de se poser des questions concernant l'identité de ces Burundais « plurilingues » dans la mesure où la langue véhicule l'identité de ses locuteurs. En effet, parmi les éléments révélateurs de l'identité d'un individu, la langue occupe la première position. Via le message véhiculé, ou du moins par le biais de l'expression linguistique, une personne peut être identifiée comme telle ou telle. Ceci pour montrer que la langue est porteuse de plusieurs messages. Elle permet, par ailleurs, d'identifier son locuteur. Elle est alors l'un des éléments les plus variables et pertinents de l'identité humaine, comme le précise Maalouf (1998) :

« La langue a cette merveilleuse particularité d'être à la fois facteur d'identité et instrument de communication. [...] séparer le linguistique de l'identitaire ne me paraît ni envisageable, ni bénéfique. La langue a vocation à demeurer le pivot d'identité culturelle, et la diversité linguistique le pivot de toute diversité ».

Par conséquent, les décideurs burundais sont invités à la prudence pour ce qui est de politique linguistique. Cette prudence, voire vigilance, empêcherait les Burundais de brouiller leur appartenance aux communautés

linguistiques telles que la Francophonie et/ou le Commonwealth. Ceci éviterait, dans l'avenir, de se poser des questions comme : le Burundi, pays francophone ? ou le Burundi, pays anglophone ? En d'autres termes, les Burundais sont-ils francophones ou anglophones ? ou, simplement, les Burundais sont des « francanglophones » ? En effet, les réponses à ces questions dépendront évidemment de la définition de sa politique linguistique. Cette dernière tâchera, et c'est sa finalité, d'accorder des statuts à telle ou telle langue en présence. Par ailleurs, précise Calvet (1999),

« comme une 'carte d'identité', la langue que nous parlons et la façon dont nous la parlons révèle quelque chose de nous. Elle dit notre situation culturelle, sociale, ethnique, professionnelle, notre classe d'âge, notre origine géographique, etc. elle dit notre différence. Cette affirmation de soi par la langue dans des situations plurilingues vaut aussi à l'intérieur d'une même langue : notre façon de parler parle de nous et nous situe face aux locuteurs de la même langue ».

Par conséquent, malgré l'importance de la langue française, présente depuis le début du XXe siècle, en plus des statuts qu'elle cumule sur toutes les autres langues présentes et en usage, dans le processus d'échange entre les Burundais, le kirundi est au centre des communications et influence les habitudes linguistiques des locuteurs, quelle que soit leur compétence en français. La question des usages ou du fonctionnement des langues au Burundi se pose aux yeux des Burundais et des non-Burundais qui fréquentent le pays. Le problème de l'identité linguistique se pose alors au Burundi, même si les autorités se veulent rassurantes là-dessus :

« L'avenir du Burundi, c'est dans le bilinguisme et même dans le multilinguisme. Il faut que les gens apprennent à s'exprimer dans toutes les langues, il faut qu'ils se promènent dans cette région (la Communauté est-africaine) de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud avec cette valeur ajoutée qu'est la maîtrise des langues parlées dans cette région »².

² Jérémie Ndayiziga, directeur national du projet Williams Academy, le programme négocié par le ministère à la Présidence chargé des affaires de la Communauté est-africaine et financé par Trade Mark East Africa, @rib News, 31/08/2013 - Source Xinhua.

Par ailleurs, il est vrai que son intégration dans l'EAC a des exigences, mais aussi des conséquences sur le plan culturel, identitaire, linguistique, économique, politique, organisationnel, relationnel, etc. Mais quand il s'agit de la question de la langue, ou plus généralement de « politique linguistique », le pays concerné est appelé à prendre des décisions qui ne vont pas à l'encontre de ses moyens, voire de ses capacités. Ici, je fais référence à ces jeunes apprenants qui se retrouvent en face d'au moins quatre langues à apprendre (kirundi, français, anglais et kiswahili). Ces jeunes qui, auparavant, ne maîtrisaient même pas la langue maternelle [le Kirundi], sont contraints de découvrir d'autres langues. Le but ultime de cette politique est de faire de ces jeunes [burundais] des plurilingues ou des multilingues, ce qui renvoie au problème de l'identité linguistique.

En principe, le paysage linguistique du Burundi devient de plus en plus complexe avec son intégration dans la Communauté Est-Africaine ou EAC (East African Community). Cette entrée a en quelque sorte contraint le Burundi de revoir sa politique linguistique en opérant quelques changements, surtout dans l'enseignement des langues. Cela est dû aux impératifs conditionnels du fonctionnement linguistique, quel que soit le pays. Il s'agit entre autres de l'économie, de la politique, de la situation géographique, du contexte régional, etc. Alors, qu'en est-il réellement du fonctionnement des langues au Burundi ? Quelle est la réelle identité linguistique du Burundi ? Ces deux questions méritent des réponses bien nourries d'investigations de terrain, avec les avis des locuteurs concernés.

La langue est alors révélatrice de différents aspects d'une communauté linguistique donnée pour un chercheur avisé. Elle est un des traits caractéristiques de l'identité humaine difficilement amputable à la personne qui en est marquée. La langue revêt un caractère particulier au sein des études sociolinguistiques et en est le centre.

En principe, au Burundi, il a été souligné la présence de plusieurs langues. Ce sont des langues qui ont été acceptées pour souci de communication. Et cet acte [de communication] concourt à l'ouverture vers les autres, à l'échange d'expériences, à la mise en commun, autrement dit, à l'intercompréhension. C'est pour cela que le Burundi, à travers ses « tentatives » de politique linguistique « adéquate » cherche, par tous les moyens, à ce que les Burundais connaissent une (des) langues qui répond (ent) aux besoins communicationnels. Actuellement, sur le sol Burundais, on dénombre six langues qui sont en train d'être enseignées pour un éventuel

plurilinguisme. Ces langues sont : kirundi, français, anglais, kiswahili, chinois [mandarin] et allemand.

Dans tout contexte où il y a contact entre de langues, le respect de la diversité linguistique appelle la mise en œuvre de politiques linguistiques adaptées à chaque situation sociolinguistique particulière. Les politiques linguistiques sont donc singulières tant par leur nature que dans leur application. Ces politiques se fondent sur différents principes « dont celui de la territorialité, qui reconnaît les droits linguistiques territoriaux, ou celui de la personnalité, qui repose sur le libre choix de la langue de l'individu, ou encore sur une combinaison des deux principes. »³

3. L'imaginaire linguistique (IL) et pratiques langagières au Burundi

Rappelons tout d'abord que le Burundi est un pays à la charnière entre une Afrique centrale francophone et une Afrique orientale anglophone. Ainsi, les pratiques langagières des locuteurs burundais oscillent entre un Burundi « francophone » et/ou un Burundi « anglophone », selon les compétences linguistiques disposées. Par conséquent, les langues présentes dans ce pays sont soumises aux représentations linguistiques des locuteurs. A titre d'exemple, le français qui est, depuis longtemps, une langue officielle et d'enseignement au Burundi est perçu comme « une langue qui garantit la réussite sociale, une langue qui assure la cohésion sociale, une langue de communication fréquente au Burundi, un outil utile et à usage quotidien au Burundi, une langue utile, une langue de prestige, et enfin une langue de science/technologie » (Bigirimana, 2017). Il s'agit là de la question d'imaginaire linguistique conçu par Houdebine (2002) comme :

« Rapport du sujet à la langue, la sienne et celle de la communauté qui l'intègre comme sujet parlant-sujet social ou dans laquelle il désire être intégré, par laquelle il désire être identifié par et dans sa parole ; rapport énonçable en termes d'images, participant des représentations sociales et subjectives ».

³Loubier, Christiane, Politiques linguistiques et droits linguistiques, in « Données sociolinguistiques », Office québécois de la langue française, www.OQLF.gouv.qc.ca [en ligne].

Cela étant, les Burundais, majoritairement kirundiphones, évaluent la portée internationale et/ou régionale des autres langues présentes au côté du kirundi dont le français, l'anglais et le kiswahili, d'où l'importance de connaître la place et la valeur de chaque langue auprès des locuteurs. Toutes ces langues fonctionnent au Burundi et leurs pratiques dépendent des niveaux éducatifs des locuteurs. Les pratiques langagières sont alors révélatrices des facteurs déterminants des identités. Ainsi, le français, l'anglais, le chinois ou l'allemand qui viennent se mêler aux habitudes linguistiques des Burundais, ne manqueront pas à marquer leurs identités. Ainsi, selon Billiez (2003),

« il semble qu'actuellement l'on assiste à une conquête de nouvelles identités en apprenant plus de langues étrangères et tout ce qu'elles véhiculent. [...] des usages des alternances codiques dans des parlars qui correspondent essentiellement à des fonctions ludiques, emblématiques, rituelles et démarcatives, pour affirmer – dans l'ordre de la représentation plus que dans la pratique – des appartenances et renforcer ainsi la solidarité interne du groupe ».

Les problèmes identitaires peuvent s'observer également au niveau des noms des personnes. Généralement, au Burundi, l'on a des noms en langues locales et des prénoms français ou en anglais voire dans d'autres langues. Rares sont des noms entiers en langues locales actuellement comme au temps de la monarchie où l'on avait des noms comme Mwambutsa Bangiricenge ; Ntare Rugamba ; Mwezi Gisabo ; Ntare Rushatsi Cambarantama ; etc. Il s'agit là d'un problème identitaire et/ou peut-être de la question de modernité. Le nom d'une personne permet de la situer par rapport à ses origines, ses appartenances sociales. C'est pourquoi, dans l'ensemble, les individus revendiquent l'idée que l'identité n'est pas « une et indivisible » mais peut se décliner au pluriel (Billiez, 1997). L'identité complexe, plurielle est alors la règle et non l'exception dans la zone francophone. La revendication d'une identité kirundiphone, wolofophone, lingalophone plutôt que francophone, parce que l'on parle telle ou telle langue risque d'être source de conflits linguistiques indescriptibles. Par ailleurs, comme le souligne Galligani (2007), « l'appropriation de la nouvelle langue n'est aucunement vécue comme la preuve d'un détachement de la culture d'origine ». D'où le fait que le plurilinguisme dans une communauté donnée s'interprète plus comme un enrichissement linguistique personnel et culturel qu'une perte de sa culture.

Conclusion

Le phénomène de la mondialisation a facilité le contact des langues. Ce dernier a fait que les personnes ont dans leurs répertoires plusieurs langues. Ces langues occasionnent soit un rapprochement, soit un éloignement avec l'autre. Elles marquent alors les différences et/ou les ressemblances entre les personnes en contact. Les rapports entre langue (s) et identité (s) sont à étudier à fond pour tirer au clair l'apport de l'une ou de l'autre dans une personne. Avant d'être francophone [qui est une identité reconnue = le fait de parler français], la plupart des citoyens membres de la zone francophone avaient et/ou ont d'autres marques d'identités relatives à leurs langues nationales [locales ou internes]. Il n'y a pas nécessairement une correspondance exclusive et totale entre identité culturelle et identité linguistique, même si la plupart des différences culturelles se manifestent par des différences linguistiques (entre langues différentes ou variétés diverses d'une même langue). Le plus grand danger est que certaines personnes mettent en avant les identités nouvellement acquises [avec la mondialisation] tout en mettant de côté leurs « vraies » identités, celles de leurs ancêtres, de leurs pays, de leurs origines lointaines. Néanmoins, chaque personne a le droit de se nommer ou plutôt de se qualifier telle ou telle pourvu qu'elle en justifie les raisons. Certaines de ces langues peuvent exprimer une partie de notre identité. D'autres peuvent n'être que de simples instruments. Mais toutes ont leur espace, leur utilité, leur nécessité. Toutes nous servent à nous insérer dans le monde, à y trouver notre place, à nous y exprimer.

Enfin, il s'avère nécessaire de formuler quelques recommandations susceptibles de contribuer à la définition d'une politique linguistique au Burundi. Ici, je me réfère à quelques-unes de celles énoncées par les « consultants en politique linguistique du Burundi »⁴ en 2010. Bien entendu, ces recommandations visent la promotion du kirundi, « langue maternelle de tous les Burundi. C'est le kirundi qui a tissé l'histoire du peuple burundais, consolidé sa culture et cimenté son unité. » (Ntahombaye, 1994)

⁴ Il s'agit de Bonja Guillaume, Ndayishimiye, Melchior Ntahonkiriye et Édouard Ntamatungiro, *Politique linguistique du Burundi, Synthèse du document provisoire*, UNESCO, Bujumbura, 2010, 12 p.

Ainsi, je recommande :

- l'adoption et la mise en place d'une politique linguistique nationale « adéquate » en veillant à la création d'une commission chargée du suivi de sa mise en œuvre dès son adoption ;
- la mise en application du quadruple statut du kirundi comme langue maternelle, langue nationale, langue officielle et celle de communication publique ; lequel statut est reconnu par la Constitution. À cet effet, le kirundi doit être une langue d'enseignement, une langue enseignée et une langue de l'administration. Sa visibilité doit être manifeste dans les communications, la radiodiffusion, les discours politiques officiels, etc. ;
- de prévoir un budget pour des séminaires sur la culture et la langue, la recherche terminologique, la traduction d'ouvrages scientifiques nécessaires à l'enseignement des cours de kirundi, les centres et les laboratoires de langue, etc. ;
- de mettre en place un Centre de Culture, de Civilisation et de la Langue rundi, ayant sa bibliothèque, ses industries de traduction, son site web, sa maison d'édition ;
- de développer un laboratoire de recherche terminologique dans tous les domaines, afin que les étudiants soient préparés à transmettre leur savoir à la population bénéficiaire dans le respect mutuel ;
- de veiller à la traduction, en français et en kirundi, des documents conçus dans les autres langues utilisées au sein de l'EAC ;
- enfin, je recommande aux responsables des confessions religieuses, aux parents, aux élèves et étudiants, ainsi qu'aux locuteurs du kirundi en général, de soigner la langue kirundi parlée, en évitant le langage hybride afin de consolider et sauvegarder leur identité.

Bibliographie

- Bigirimana, Clément, « Enseignement des langues et construction *identitaire* », *Synergie des Grands Lacs*, N°7, 2018, p. 15-28.
- Bigirimana, Clément, *Représentations et attitudes sociolinguistiques du français en milieu scolaire au Burundi*, Thèse de Doctorat, Université de Dschang – Cameroun, 2017.
- Billiez, Jacqueline, « Empreintes de la langue d'origine », dans *Écarts d'identité*, 102, 2003, Grenoble, Fontaine, p. 21-24.

- Billiez, Jacqueline, *Bilinguisme, variation, immigration : regards sociolinguistiques*, Université de Grenoble 3, 1997.
- Bonja, Guillaume *et al.*, *Politique linguistique du Burundi, Synthèse du document provisoire*, UNESCO, Bujumbura, 2010.
- Calvet, Louis-Jean, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette, 1999.
- Dubois, Jean *et al.*, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Éd. Larousse, 1973.
- Galligani, Stéphanie, « La formation des enseignants pour les enfants nouvellement arrivés », *Le français dans le monde, Recherches et applications*, 41, 2007, p. 47-66, Paris, Clé International FIPF.
- Houdebine-Gravaud, Anne-Marie (dir.), *Imaginaire linguistique*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Jean, Michaëlle, *La langue française dans le monde. Synthèse 2018* (OIF), Paris, Gallimard, 2018.
- Loubier, Christiane, *Politiques linguistiques et droits linguistiques*, in « Données sociolinguistiques », Office québécois de la langue française, www.OQLF.gouv.qc.ca [en ligne].
- Maalouf, Amin, *Identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998.
- Maurais, Jacques (dir.), *Politique et aménagement linguistiques*, Conseil de la langue française, Québec, 1987.
- Ndayiziga, Jérémie, « L'avenir du Burundi se trouve aussi dans le multilinguisme », http://www.arib.info/index.php?option=com_content&task=view&id=7719 [en ligne].
- République du Burundi, Loi n°1/31 du 3 novembre 2014 portant statut des langues au Burundi. Bujumbura, Cabinet du Président, 2014.
- République du Burundi, Loi n°1/31 du 3 novembre 2014 portant statut des langues au Burundi. Bujumbura, Cabinet du Président, 2014.
- République du Burundi, Loi n°100/188 du 25 août 2014 portant création, organisation et fonctionnement de l'Académie rundi. Bujumbura, Cabinet du Président, 2014.
- de Saussure, Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, Béjaia, Éd. Talantikit, 2002 [1916].